

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 avril 2026 à 20h32, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire, Manuel SIRERA.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Manuel SIRERA, Maire, Rémy CHATTE, Isabelle LIEUREY, Jean-Sébastien MONIN, Anne-Lise RUEDA, Adjoint au Maire, Anne BOURGOIN, Caroline GUITTON, Jonathan DE OLIVEIRA, Benjamin BETOURNE, Charlotte VALETTE, Adrien BLOT-ANDRÉ, Séverine MORISSET, Evelyne MICHEL, Bruno PINARD, conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN.

Monsieur Hervé JEANNIN donne pouvoir à Monsieur Bruno PINARD.

Madame Caroline GUITTON a été nommée Secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 mars 2026,
- Désignation des délégués aux commissions communales,
- Désignation des délégués aux syndicats : SIRSP, RPI, SIVOM DE LA BRIE, SDESM77.
- Désignation des délégués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),
- Désignation des délégués au CNAS (Comité National d'Action Sociale),
- Désignation des délégués au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale du Foyer Résidence pour personnes âgées « Les Libellules » à Mormant).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2026

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du 22 mars 2026.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Hervé JEANNIN ne s'est positionné sur aucune des commissions qui vont suivre. Monsieur le Maire a néanmoins fait le choix de le positionner sur une commission.

Monsieur le Maire propose de fixer 11 commissions communales. Il précise que c'est semblable à la précédente mandature. Néanmoins, il ajoute la commission Vie intergénérationnelle et également la commission communication.

FINANCES / SUBVENTIONS

GRANDS PROJETS

TRAVAUX / ENTRETIEN DU PATRIMOINE

URBANISME

VIE DU VILLAGE / ASSOCIATIONS

VIE INTERGENERATIONNELLE

COMMUNICATION

RESEAUX / TELEPHONIE / MOBILITE

**APPEL D'OFFRES
ENVIRONNEMENT
SECURITE / TRANQUILITE**

Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant les 11 commissions proposées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE les 11 commissions proposées.

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION FINANCES / SUBVENTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Isabelle LIEUREY en tant que Vice-Présidente.

Et DESIGNE en assistants :

A : Anne BOURGOIN

B : Rémy CHATTÉ

C : Caroline GUITTON

D : Adrien BLOT-ANDRÉ

E : Jean-Sébastien MONIN

F : Séverine MORISSET

Un budget prévisionnel a été élaboré par Shirley sur la base des éléments fournis par le précédent conseil. Le point sera fait avec Mme Couteille, notre correspondante au Service Gestion Comptable (SGC) Melun pour trouver des solutions adéquates et pérennes pour sécuriser les finances fragiles de la commune.

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION GRANDS PROJETS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Rémy CHATTÉ en tant que Vice-Président.

Et DESIGNE en assistants :

A : Benjamin BETOURNE

B : Adrien BLOT-ANDRÉ

C : Séverine MORISSET

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION TRAVAUX / ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire désigne Monsieur Bruno PINARD en tant qu'assistant de cette commission. Monsieur Bruno PINARD répond en disant qu'il préfère se retirer de toutes les commissions proposées puisqu'il existe un recours administratif en cours et préfère que le recours aboutisse pour pouvoir se positionner sur les commissions par la suite.

Monsieur le Maire mentionne que c'est son droit le plus strict et qu'il respect son choix tout en indiquant que le recours administratif ne doit pas bloquer la continuité des services de la commune.

Le poste reste donc vacant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Rémy CHATTÉ en tant que Vice-Président.

Et DESIGNE en assistants :

A : Adrien BLOT-ANDRÉ

B : Charlotte VALETTE

C : Benjamin BETOURNE

D : **POSTE VACANT À LA SUITE DU REFUS**

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION URBANISME

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Rémy CHATTÉ en tant que Vice-Président.

Et DESIGNE en assistants :

A : Adrien BLOT-ANDRÉ

B : Benjamin BETOURNE

C : Séverine MORISSET

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION VIE DU VILLAGE / ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Anne-Lise RUEDA en tant que Vice-Présidente.

Et DESIGNE en assistants :

A : Isabelle LIEUREY

B : Jonathan DE OLIVEIRA

C : Jean-Sébastien MONIN

D : Caroline GUITTON

E : Anne BOURGOIN

F : Séverine MORISSET

G : Charlotte VALETTE

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION VIE INTERGENERATIONNELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Anne-Lise RUEDA en tant que Vice-Présidente.

Et DESIGNE en assistants :

A : Anne BOURGOIN

B : Evelyne MICHEL

C : Séverine MORISSET

D : Caroline GUITTON

E : Charlotte VALETTE

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNICATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Jean-Sébastien MONIN en tant que Vice-Président.

Et DESIGNE en assistants :

A : Anne BOURGOIN

B : Caroline GUITTON

C : Anne-Lise RUEDA

D : Jonathan DE OLIVEIRA

E : Séverine MORISSET

F : Charlotte VALETTE

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION RESEAUX / TELEPHONIE / MOBILITE

Monsieur le Maire désigne Monsieur Hervé JEANNIN en tant qu'assistant de cette commission. Monsieur Bruno PINARD, ayant le pouvoir de Monsieur Hervé JEANNIN, réexplique que, comme pour lui-même, Monsieur Hervé JEANNIN qu'ils ne souhaitent pas, pour le moment, se positionner sur les différentes commissions proposées.

Il dit par ailleurs qu'il pense que Monsieur JEANNIN ne souhaite pas également se positionner sur la commission proposée. Monsieur le Maire répond à Monsieur Bruno PINARD qu'il ne faut pas seulement penser mais être sûr de la décision afin d'exercer le pouvoir conformément aux attentes du délégataire. Monsieur Bruno PINARD affirme le refus pour Monsieur Hervé JEANNIN.

Le poste reste donc vacant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Jean-Sébastien MONIN en tant que Vice-Président.

Et DESIGNE en assistants :

A : Isabelle LIEUREY

B : Adrien BLOT- ANDRÉ

C : Charlotte VALETTE

D : **POSTE VACANT À LA SUITE DU REFUS**

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire désigne Monsieur Bruno PINARD en tant qu'assistant de cette commission. Monsieur Bruno PINARD ne souhaite toujours pas se positionner sur la commission proposée, comme dit précédemment.

Le poste reste donc vacant.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de

la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Isabelle LIEUREY en tant que Vice-Présidente.

Et DESIGNE en assistants :

A : Rémy CHATTÉ

B : Charlotte VALETTE

C : Benjamin BETOURNE

D : Adrien BLOT-ANDRÉ

E : **POSTE VACANT À LA SUITE DU REFUS**

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Anne-Lise RUEDA en tant que Vice-Présidente.

Et DESIGNE en assistants :

A : Benjamin BETOURNE

B : Adrien BLOT- ANDRÉ

C : Jonathan DE OLIVEIRA

D : Séverine MORISSET

E : Evelyne MICHEL

DÉSIGNATION DELEGUES A LA COMMISSION SECURITE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner le Vice-Président (titulaire) et les assistants (suppléants), de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE : Rémy CHATTÉ en tant que Vice-Président.

Et DESIGNE en assistants :

A : Jean-Sébastien MONIN

B : Jonathan DE OLIVEIRA

DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création :

- du syndicat intercommunal de restauration scolaire

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Caroline GUITTON

B : Benjamin BETOURNE

C : Anne BOURGOIN

Les délégués suppléants sont :

A : Isabelle LIEUREY

B : Anne-Lise RUEDA

C : Jean-Sébastien MONIN

Monsieur le Maire précise que la passation avec Madame Evelyne MICHEL se passe très bien et qu'il souhaite que ce travail collaboratif se poursuive par la suite.

DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création :

- du syndicat de regroupement pédagogique intercommunal

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Anne-Lise RUEDA

B : Caroline GUITTON

Les délégués suppléants sont :

A : Benjamin BETOURNE

B : Anne BOUGOIN

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire explique qu'il, s'agit d'un syndicat qui regroupe plusieurs communes pour la création d'une maison médicale, notamment pour répondre à la compétence santé.

Monsieur le Maire explique qu'il ne sait pas si la commune va pouvoir se maintenir au sein du syndicat intégré quelque temps avant la campagne par l'ancienne équipe municipale compte tenu des contraintes budgétaire auxquelles la commune va devoir faire face.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5212-16 du code général des Collectivités Territoriales pour la création du syndicat à la carte dénommé SIVOM PLAINE DE BRIE,

Vu la délibération de la commune de Champeaux n°04/06/2025-13 approuvant la modification des statuts du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique des écoles d'Andrezel, Champeaux et Saint Méry,

Vu la délibération de la commune de Crisenoy n°25/06/14 du 10 juin 2025 approuvant la modification des statuts au seul titre d'adhérer à ce syndicat pour la compétence obligatoire Maison de santé,

Considérant la nécessité de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin d'y siéger,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés
DESIGNE :

- Monsieur Manuel SIRERA et Madame Isabelle LIEUREY comme délégués titulaires ;
- Madame Anne-Lise RUEDA et Monsieur Jean-Sébastien MONIN comme délégués suppléants.

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LE CNAS

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il s'agit d'un comité d'entreprise qui concerne directement les agents communaux (prestations sociales, avantages, loisirs...).

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026 et la mise en place du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026,

Vu l'adhésion de la Mairie de Crisenoy au Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Considérant qu'il faut élire un délégué des élus et un délégué des agents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DESIGNE :

Le délégué des élus :

A : Monsieur Manuel SIRERA

Le délégué des agents :

A : Madame Shirley HADDOU

DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU FOYER RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un foyer résidence pour personnes âgées autonomes basé sur la commune de Mormant. Une participation communale est versée tous les ans par le biais du budget du CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création :

- du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Foyer Résidence pour personnes âgées

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, de la commune de Crisenoy,

Considérant que le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des délégués,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Manuel SIRERA

B : Isabelle LIEUREY

Les délégués suppléants sont :

A : Evelyne MICHEL

B : Anne BOURGOIN

Et transmet cette délibération au Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Foyer Résidence pour personnes âgées.

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LE SDESM77

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du syndicat des énergies de Seine-et-Marne afin de gérer les questions en commun liées à l'énergie (éclairage public, transition écologique, expertise technique et mutualisation des coûts).

Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant les délégués titulaires et le délégué suppléant. Monsieur le Maire a proposé Monsieur Bruno PINARD en délégué suppléant. De la même façon que précédemment, il ne souhaite pas être désigné sur ce syndicat pour les mêmes raisons évoquées. Monsieur le Maire s'adresse donc à l'ensemble du Conseil pour remplacer

Monsieur Bruno PINARD. Madame Séverine MORISSET se propose et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil APPROUVE les délégués titulaires et la déléguée suppléante.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

A : Manuel SIRERA

B : Rémy CHATTÉ

La déléguée suppléante est :

A : Séverine MORISSET

DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR LE CCAS

Monsieur le Maire explique que le CCAS est essentiel à notre commune pour aider les personnes en difficultés (aides sociales). Il précise que c'est un levier central abordé lors de la campagne municipale et qu'il faut aller au bout du projet annoncé.

Monsieur le Maire propose de passer au vote concernant le nombre de membres du CCAS fixé à 8. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le nombre de membres du CCAS fixé à 8 sur la commune de CRISENOY.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

DESIGNE :

Les délégués titulaires sont :

Monsieur Manuel SIRERA, Président

A : Madame Caroline GUITTON

B : Madame Anne-Lise RUEDA

C : Madame Anne BOURGOIN

D : Madame Séverine MORISSET

Les délégués suppléants sont :

A : Monsieur Pierre MANGIN

B : Madame Laëtitia ANTUNES

C : Monsieur Arnaud KRYSIAK

D : Madame Rahma SEDKAOUI

AFFAIRES DIVERSES

- **Anne BOURGOIN** : Elle s'interroge sur le fait que Messieurs PINARD et JEANNIN refusent l'intégration auprès des commissions proposées et si, ultérieurement, il sera possible de les intégrer aux commissions proposées ce jour. Monsieur le Maire répond qu'il leur a fait des propositions d'intégration à plusieurs commissions et qu'elles ont été refusées par Monsieur Bruno PINARD lors du Conseil de ce jour et qu'il porte la voix de Monsieur Hervé JEANNIN ayant eu un pouvoir de sa part.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des conseillers municipaux a été invité à participer aux différentes commissions communales et organismes extérieurs.

Il précise que certains conseillers municipaux ont exprimé leur souhait de ne pas être désignés à ce stade.

Il est rappelé que chaque conseiller municipal est libre d'accepter ou de refuser toute désignation au sein des commissions communales et des organismes extérieurs et que ces refus n'entravent pas la continuité du service public et que les postes non pourvus demeurent ouverts à toute désignation ultérieure.

- **Rémy CHATTÉ** : Il souhaite intervenir concernant le sinistre en cours de la toiture de l'école. Deux entreprises sont venues pour faire des nouveaux devis. Le premier devis annonce une réfection totale de la toiture et qui est bien au-delà du premier devis reçu par l'entreprise qui avait effectué les travaux initiaux. Monsieur le Maire rassure en disant que l'assureur de la commune va faire jouer l'assurance décennale pour ces travaux. D'autre part, l'intérieur (plafonds + toilettes) va également devoir être refait par les agents communaux. Monsieur le Maire souhaite que cette toiture soit refaite pendant l'été pour une rentrée en septembre optimale. Monsieur Rémy CHATTÉ ajoute qu'il a demandé à cette même entreprise de faire un état de la toiture de l'Eglise par le biais d'un drone afin de se rendre compte des travaux à effectuer.

Également, Monsieur Rémy CHATTÉ revient sur les dossiers sinistres de la salle polyvalente au niveau des marches et du parapet. Les agents communaux se chargeront des travaux courant de l'été en effectuant également une descente pour les PMR. Madame Anne BOURGOIN demande si les travaux seront pris en charge par notre assureur et Monsieur CHATTÉ répond que OUI car la commune n'est pas responsable de ces sinistres.

- **Charlotte VALETTE** : Elle souhaite intervenir sur le refus de se positionner dans les commissions par Messieurs PINARD et JEANNIN. En effet, elle souhaite savoir s'il existe une obligation pour eux de se positionner sur des commissions. Monsieur Bruno PINARD affirme que NON, il n'y a aucune obligation à siéger dans des commissions communales mais qu'il se laisse le temps de s'y positionner ultérieurement. Monsieur Bruno PINARD ajoute qu'il acceptera de travailler avec l'ensemble du Conseil par la suite mais pour le moment, il exprime

son souhait que la justice fasse son travail et ajoute qu'il souhaite être cohérent par rapport aux différents recours en cours.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait trouvé cela légitime de décaler la désignation aux différentes commissions lors du précédent Conseil afin de laisser la place à tous les conseillers. Néanmoins, il entend la décision de Messieurs PINARD et JEANNIN.

- Evelyne MICHEL : Elle souhaite intervenir par rapport au dossier en cours concernant l'Auberge de Crisenoy et demande où en est le dossier. Monsieur le Maire précise qu'un point a été effectué avec l'avocate et qu'un délai supplémentaire a été demandé pour traiter le dossier. Cela fera partie des dossiers à traiter parmi nombre de dossiers urgents.

- Anne-Lise RUEDA : Elle souhaite intervenir sur l'organisation de la chasse aux œufs de Pâques qui s'est très bien passée, dans un temps record, avec à la clé un très beau temps et des sourires au rendez-vous.

QUESTIONS DIVERSES

- Martine GONCALVES : Elle demande si les représentants dans les syndicats SMEP ABC / SIETOM (syndicats intercommunaux) seront désignés prochainement. Monsieur le Maire précise que l'information a été transmise tardivement et qu'en principe, il n'y a pas de délibération du Conseil nécessaire. Néanmoins et si besoin, la désignation se fera très prochainement.

- Monique LÉGER : Elle demande si la désignation des membres aux commissions intercommunales seront les mêmes personnes désignées aux commissions communales. Monsieur le Maire répond que dans un souci de cohérence, la plupart des membres désignés lors du Conseil de ce jour seront aussi dans les commissions intercommunales en fonction de chaque thématique.

La séance est levée à 21h25.